

# Le grand déclassement

**Author :** Summorum Pontificum

**Categories :** [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Enquête et analyse](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

**Date :** 1 mai 2020

**Jean-Pierre Maugendre revient sur l'interdiction du culte en France dans ce qu'il appelle 'Le grand déclassement' .**

## **Des demandes non entendues**

Rien n'y aura fait. Ni la déclaration des évêques de France, déférente et mesurée, demandant le rétablissement de la liberté de culte, le 17 mai. Ni l'appel, tout aussi déférent et « *citoyen* », de 132 prêtres souhaitant la reprise d'une vie ecclésiale normale à partir du 11 mai. Ni les différentes vidéos de jeunes catholiques réclamant au Président de la République : « *Rendez-nous la messe* ». Avant que la décision ne soit prise Mgr Aupetit, archevêque de Paris, avait prévenu, après l'intrusion de policiers armés dans l'église Saint-André de l'Europe, qu'il convenait « *d'arrêter ce cirque. Sinon on va prendre la parole et aboyer très fort* ». Expression sans doute malheureuse quand on se remémore le dicton : « *Le chien aboie. La caravane passe* ». Nullement impressionné, Édouard Philippe a donc annoncé, en une phrase lapidaire et en cela méprisante, le 28 avril que, si le 11 mai les commerces et les musées réouvriraient, les lieux de culte ne seraient disponibles pour des cérémonies qu'à partir du 2 juin. Seule la liturgie démocratique conserve droit de cité avec les séances de l'Assemblée nationale. Les messes, les baptêmes et les mariages sont donc interdits en public.

Notons que s'il est toujours possible de célébrer un baptême en présence d'une faible assistance, la célébration des mariages catholiques devient juridiquement impossible. En effet, la loi prévoit que le mariage civil doit précéder le mariage religieux. Or les mairies ont interdiction de célébrer des mariages civils hormis urgence. Donc aucun prêtre ne peut, aujourd'hui, célébrer légalement un mariage. Qu'en pensent les zéloteurs ecclésiastiques de la « laïcité apaisée » ? Le fait est là : ce sont les autorités civiles qui décident, aujourd'hui, en France, du droit de l'Église à célébrer des mariages. Clémenceau doit sourire dans sa tombe : « *Rendez à César ce qui est à César et... tout est à César* ».

### Les raisons d'une décision

Mgr Rougé, évêque de Nanterre et membre du conseil permanent de la Conférence des Evêques de France, dénonce dans les mesures annoncées une « *brutalité incompréhensible* » et une attitude « *pas respectueuse* ». Il donne à cela trois raisons : un souci sanitaire exacerbé, un tropisme anticlérical et une incompréhension des besoins spirituels d'une partie de la population. Tout cela est très vrai mais demande, semble-t-il, à être complété. Les évêques de France, stupéfaits et meurtris, découvrent qu'ils ne pèsent plus grand chose dans le débat politique. Ils ne représentent plus que les catholiques pratiquants soit, au mieux, 5 % de la population et sont considérés à l'aune de ce poids, modeste. Le catholicisme a disparu de l'espace social. Les catholiques non pratiquants qui avaient été catéchisés, ne pratiquaient plus mais connaissaient les rudiments de la foi catholique se sont évaporés. Leurs enfants sont agnostiques et ignorent tout des bases du catéchisme. À leurs yeux, les rassemblements communautaires, c'est-à-dire la messe selon la nouvelle théologie en cours, peuvent parfaitement attendre. Le 16 février 1903, Dom Chautard, abbé de Sept-Fons, avait défendu devant Clémenceau la vie monastique rappelant : « *L'eucharistie est le dogme central de notre religion ; elle doit avoir des moines voués à l'adoration (...)* *Le christ est vivant ; il est présent dans l'eucharistie. Il est pain de vie. À ce roi divin, présent parmi nous, ne faut-il pas une cour pour l'adorer* » ? Clémenceau fut ému et accepta que Dom Chautard témoigne devant la commission chargée d'accorder, ou non, l'autorisation d'exister aux communautés religieuses. Qui aujourd'hui tient un discours analogue, au risque d'être incompris ? Depuis deux générations le catholicisme d'habitude ou de tradition familiale a été bien malmené. Il fallait des laïcs « engagés ». Les laïcs du bout du banc sont partis et l'Église s'est réduite à une minorité, certes pratiquante, mais numériquement inconsistante. Le catholicisme sociologique, qui par son poids démographique, assurait, d'une certaine manière, la protection de l'Église confrontée à une laïcité de combat, n'existe quasiment plus.

[Lire la tribune de Jean-Pierre Maugendre](#)